

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2025

N° 2025/07.02

L'an deux mil vingt-cinq et le dix juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 04/07/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, M. PONCET Jean-Marc, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉE : Mme JOLY Marie-France

Secrétaire élue : M. CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: AVANCE SUR PARTICIPATION ECOLE PRIVEE LES BLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'école privée « Les Blés » de Maringes telle que stipulée au contrat d'association signé entre la commune et l'école le 01 septembre 2004.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est versée au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école. Il précise que cette subvention prend en compte également les résultats financiers du fonctionnement de l'école.

Le bilan financier établi par l'association gestionnaire de l'école sera transmis en mairie fin juillet, cette subvention ne pourra donc être valablement déterminée qu'au Conseil municipal du mois de septembre 2025.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres présents de l'autoriser à verser en 2025 deux avances sur la subvention de l'école en attendant de fixer la participation définitive de l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

FIXE le montant de ces avances à 10 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser ces avances les premières quinzaines de juillet et décembre 2025.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,



La secrétaire de séance,
M. CHALANDON Nicole,

A handwritten signature in black ink that reads "Nicole Chalandon".